



# Assemblée générale

Distr. limitée  
5 décembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante et onzième session

Point 88 de l'ordre du jour

### Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

**Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Swaziland, Tchéquie, Thaïlande, Turquie et Ukraine : projet de résolution**

### Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

*L'Assemblée générale,*

*Ayant reçu* le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour 2015<sup>1</sup>,

*Prenant note* de la déclaration dans laquelle le Directeur général de l'Agence a donné des informations complémentaires sur les principaux éléments nouveaux qui concernent l'activité de l'Agence en 2016,

*Mesurant* l'importance de l'action que mène l'Agence,

*Saluant* la coopération existant entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence, ainsi que l'Accord régissant les relations entre celles-ci, que la Conférence générale de l'Agence a approuvé le 23 octobre 1957 et qu'elle a elle-même approuvé dans l'annexe à sa résolution 1145 (XII) du 14 novembre 1957,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique<sup>1</sup>;

2. *Prend note* des résolutions GC(60)/RES/9 sur les mesures pour renforcer la coopération internationale dans les domaines de la sûreté nucléaire et

---

<sup>1</sup> Voir A/71/322.



radiologique et de la sûreté du transport et des déchets; GC(60)/RES/10 sur la sécurité nucléaire; GC(60)/RES/11 sur le renforcement des activités de coopération technique de l'Agence; GC(60)/RES/12 sur le renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires, comprenant les résolutions GC(60)/RES/12 A sur les applications nucléaires non énergétiques, GC(60)/RES/12 B sur les applications nucléaires énergétiques et GC(60)/RES/12 C sur la gestion des connaissances nucléaires; GC(60)/RES/13 sur le renforcement de l'efficacité et l'amélioration de l'efficacité des garanties de l'Agence; GC(60)/RES/14 sur la mise en œuvre de l'Accord entre l'Agence et la République populaire démocratique de Corée relatif à l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et GC(60)/RES/15 sur l'application des garanties de l'Agence au Moyen-Orient; ainsi que des décisions GC(60)/DEC/8 sur la rationalisation des travaux de la Conférence générale, GC(60)/DEC/10 sur l'amendement de l'article XIV.A du Statut de l'Agence, et GC(60)/DEC/11 sur la promotion de l'efficacité et de l'efficacité du processus de prise de décisions de l'Agence, que la Conférence générale de l'Agence a adoptées à sa soixantième session ordinaire, tenue du 26 au 30 septembre 2016;

3. *Réaffirme son appui énergique* à l'Agence pour le rôle incontournable qu'elle joue en encourageant et en facilitant la mise au point et l'application pratique des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques et en favorisant le transfert de technologies aux pays en développement ainsi que la sûreté, la vérification et la sécurité nucléaires;

4. *Demande* aux États Membres de continuer à soutenir les activités de l'Agence;

5. *Prie* le Secrétaire général de communiquer au Directeur général de l'Agence les comptes rendus des débats de sa soixante et onzième session qu'elle aura consacrés aux activités de l'Agence.

---